



La Cour d'appel doit décider si tous les Manitobains ont accès à la Commission

Le 1er mars 2017, la Commission a plaidé devant la Cour d'appel du Manitoba que tous les Manitobains, y compris les employés syndiqués, avaient le droit de se plaindre de la discrimination auprès de la Commission.

Thor Hansell, qui représentait la Commission, a mis l'accent devant la Cour sur le fait que l'autorisation du maintien de la décision du tribunal inférieur dans la cause *Office régional de la santé du Nord c. Commission des droits de la personne du Manitoba et Horrocks* ferait du Code des droits de la personne une loi applicable à tous, sauf aux employés syndiqués. « C'est une question de politique et non une question judiciaire. » La Commission a adopté la position selon laquelle si l'Assemblée législative visait à accorder aux arbitres de griefs une compétence exclusive en matière de droits de la personne, elle aurait précisé ce point dans la Loi sur les relations du travail.

L'Office régional a plaidé que les employés cèdent déjà certains droits lorsqu'ils deviennent membres d'un syndicat, y compris la capacité d'intenter des poursuites pour congédiement injustifié devant les tribunaux. La compétence exclusive des arbitres serait une cession similaire d'un droit.

Si l'appel est rejeté, la Commission devra modifier son approche de longue date d'acceptation des plaintes provenant d'employés syndiqués. À l'heure actuelle, la Commission respecte le choix d'un employé de lui soumettre une plainte en reconnaissant que les arbitres de griefs partagent leur compétence avec la Commission et le Tribunal d'arbitrage des droits de la personne lorsqu'il s'agit de la discrimination au travail, tant que l'une ou l'autre partie n'a pas pris une décision finale au sujet de la plainte.

La décision de la Cour d'appel est attendue par de nombreuses personnes du mouvement syndical et des groupes de défense des droits de la personne.

Pour consulter les décisions du cas *Horrocks* qui ont donné naissance à ce débat de compétence, rendez-vous sur le site www.manitobahumanrights.ca/decisions.html.

Les droits en question

Par Isha Khan, directrice général et conseillère juridique



Il y a quelques semaines, nous nous sommes aventurés davantage dans le monde des médias sociaux avec

l'initiative **Vaut mieux tard que jamais!** - **#ourfirsttweet**.

Nous regroupons lentement des défenseurs des droits de la personne et des organismes fondés sur les droits qui nous suivent sur le site Twitter.

Dans le cadre de notre plan stratégique, nous nous sommes engagés à découvrir de nouveaux moyens améliorés d'exercer notre mandat d'éducation du public au sujet des principes des droits de la personne et du Code des droits de la personne.

Bien que notre visibilité sur Facebook demeure forte et stable, Twitter nous permet de faire partie d'une conversation mondiale sur les droits de la personne dans un contexte de communication rapide.

Au cours des prochains mois, nous serons finalement en mesure de lancer notre nouveau site Web, qui sera plus accessible et dont la navigation sera plus facile. La combinaison du site Web et d'une présence plus forte dans les médias sociaux fait partie de notre plan : joindre un plus grand nombre de Manitobains, plus souvent et avec de l'information sur l'évolution des lois sur les droits de la personne, les activités de la Commission et des renseignements généraux sur le Code.

Suivez-nous sur Twitter
@MBHumanRights



Le programme de séminaires de la Commission prend la route

La Commission a présenté son programme de séminaires de deux jours à Brandon (Manitoba) les 21 et 22 février 2017.

Le nouveau programme comprend quatre séminaires consécutifs d'une demi-journée qui portent sur l'entreprise et les droits de la personne, le harcèlement au travail, l'accommodement raisonnable sur le lieu de travail et les questions de santé mentale au travail. Les participants peuvent s'inscrire à un ou plusieurs séminaires au coût de 125 \$ par séminaire.

La Commission s'est rendu compte que les séances d'information en personne donnent aux participants une possibilité réelle d'avoir des discussions avec les animateurs dans l'élaboration de scénarios, mais aussi d'échanger leurs expériences et leurs observations avec des participants d'autres milieux de travail.

Les séminaires de la Commission prendront la route vers d'autres régions de la province à compter du début de l'été. Si votre milieu des affaires est intéressé par nos séminaires, transmettez-nous un courriel à hrc@gov.mb.ca.

Les prochains séminaires seront offerts à Winnipeg les 6 et 7 avril 2017. Il reste toujours quelques places. Inscrivez-vous sur le site www.manitobahumanrights.ca.

Célébrer les femmes et leurs réalisations

Le 8 mars, le monde entier a souligné la Journée internationale de la femme, un jour de célébration des réalisations sociales, économiques, culturelles et politiques des femmes.

Le thème de cette année est #BeBoldForChange (Avoir l'audace du changement). La campagne nous encourage tous, hommes, femmes et personnes « non binaires », à joindre nos forces afin de pouvoir devenir des chefs de file dans nos propres sphères d'influence en adoptant « des mesures pragmatiques audacieuses pour accélérer la parité hommes-femmes ».

Les groupes de femmes locaux ont utilisé divers moyens pour célébrer officiellement la Journée. L'Islamic Circle of North America a accueilli un groupe varié d'organismes au cours d'un dîner gratuit à la Grande Mosquée, où des échanges ont eu lieu avec les dirigeants de l'IRCOM, l'Elmwood Women's Resource Centre et d'autres.

Le gouvernement du Manitoba a organisé un événement au Palais législatif, qui a mis l'accent sur les progrès importants qu'ont fait les femmes dans le domaine des sciences et du génie, étant donné que celles-ci continuent d'être sous-représentées de manière importante dans les occupations non traditionnelles.

Comme l'a déclaré Rochelle Squires, ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine, « nous reconnaissons les triomphes des femmes dans ces carrières et les défis auxquels elles font face, et nous espérons encourager les jeunes filles du Manitoba à explorer ces champs d'études intéressants ».



Le premier ministre Pallister et la ministre Squires avec les membres du groupe de la Journée internationale de la femme.

Suivez-nous sur Facebook
et Twitter